

ATELIER PARIS21
STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT
DE LA STATISTIQUE –SNDS
(Bamako, 7-9 février 2005)

**ETAT DES LIEUX DE LA GESTION STRATEGIQUE DU
SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL DU MALI**

1. Introduction

L'état des statistiques produites au Mali a fait l'objet à trois reprises de réflexions et d'initiatives en vue de leur amélioration. Le premier plan d'amélioration des statistiques a été élaboré en 1989, le deuxième en 1992. Enfin, pour la première fois un véritable schéma-directeur de la statistique (SDS) a été élaboré en 2001.

2. Expériences en matières de stratégie nationale de développement de la statistique

La conception, la gestion et le suivi des plans et programmes élaborés et mis en œuvre par le Gouvernement, exigent un appareil statistique diversifié, performant, fiable et adapté aux préoccupations.

Ce souci a amené les autorités maliennes à concevoir depuis 1989 un plan d'actions dans le but d'apporter les améliorations susceptibles d'accroître l'efficacité de l'ensemble du système statistique malien à travers une série de propositions de mesures d'ordre réglementaire, organisationnel et matériel assorti d'un calendrier prévisionnel de réalisation.

Le mémorandum de politique Economique et Financière pour 1990, élaboré dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel a souligné entre autres, les facteurs limitant la qualité et la fiabilité des données macro-économiques, par ailleurs, reconnues pour être la synthèse de statistiques des sources et de nature très variée.

Ce programme dont les objectifs s'appuient essentiellement sur les grandeurs de la comptabilité nationale, accorde par ailleurs une attention toute particulière à l'évolution des conditions et de la qualité de vie de la population, particulièrement des femmes et des enfants a amené le Gouvernement à concevoir et adopté en 1992 un plan d'amélioration des statistiques économiques et financières couvrant la période 1992-1995.

En raison de la perception négative que véhiculait le «Plan», un atelier national a été organisé en janvier 1996 pour réfléchir sur le renouveau du système de planification. Cet atelier a mis l'accent entre autres sur l'importance des données statistiques dans la gestion de l'économie nationale et la nécessité d'avoir une structure solide, autonome qui a les moyens financiers et humains pour exécuter ses programmes. C'est ainsi qu'en 2001 avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le Programme Cadre de renforcement des Capacités Nationales pour le Gestion du Développement (PRECAGED) le premier SDS de la statistique assorti d'un plan d'actions 2001-2005 a été élaboré après l'adoption de la version intérimaire du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en 2000.

Il faut signaler que les deux premiers plans d'actions d'amélioration des statistiques n'ont pas fait l'objet d'une vulgarisation et d'une sensibilisation suffisantes. Ainsi beaucoup d'opérations prévues dans ces plans d'actions n'ont pu être réalisées faute de financements.

Quant au SDS 2001, il n'a pas été adopté formellement par le gouvernement alors que la dernière année de la période couverte est entamée. Il faut signaler cependant que certaines opérations statistiques et réformes institutionnelles prévues ont été réalisées. Il est donc nécessaire de procéder à une mise à jour des plans d'actions du SDS et de soumettre une nouvelle version du document à l'approbation du Gouvernement. Cette mise à jour devrait tenir compte de l'éventualité de la révision du CSLP.

3. Cadre législatif et réglementaire

Le système statistique national est organisé autour d'une structure centrale : La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) avec ses démembrements, les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP). Y contribuent également, des structures sectorielles telles que les Cellules de Planification et de Statistique (CPS) et des services particuliers des ministères.

En application des recommandations formulées dans le SDS, les textes de création et d'organisation de la DNSI ont été adoptés. Il s'agit de l'ordonnance n° 04-008 /P-RM du 25 mars 2004 portant création de la DNSI et du Décret n004-227/P-RM du 21 juin 2004 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la DNSI.

Eu égard aux lacunes des textes qui réglementaient la production statistique notamment l'Ordonnance n° 91-029/P-CTSP du 29 juin 1991 portant obligation de réponse aux enquêtes statistiques officielles et confidentialité des informations individuelles, le Décret n° 91-145/P-CTSP du 29 juin 1991 portant création, modalités d'organisation et fonctionnement du Comité de Coordination Statistique, de nouveaux de textes ont été élaborés et sont en cours d'adoption. Il s'agit de :

- La loi régissant le système statistique national ;
- le décret portant création, composition et fonctionnement du Conseil national de la planification, de la statistique et de l'informatique,
- Le décret portant création, composition et fonctionnement du Comité de coordination statistique et informatique.

Il y lieu également de signaler que les difficultés et autres dysfonctionnements constatés au niveau du dispositif institutionnel de suivi-évaluation du CSLP a amené le Gouvernement a demandé une évaluation des Cellules de Planification et de Statistiques (CPS) et une relecture de l'Ordonnance n° 92-052 / P-CTSP du 5 juin 1992 portant création des CPS au sein des départements ministériels.

4. Objectifs et résultats attendus

4.1. Objectif global

Le SDS a pour objectif global de rendre le SSN malien plus performant par la production de statistiques suffisantes en quantité et en qualité afin de répondre aux besoins de formulation, de suivi-évaluation des politiques, notamment le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Le SDS se fixe cinq «objectifs stratégiques» déclinés chacun en«objectifs opérationnels».

4.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Assurer une production statistique respectant les critères de norme et répondant au mieux aux besoins des utilisateurs ;
- Assurer le partage de l'information en assurant la valorisation par l'analyse et la diffusion pour une meilleure accessibilité ;
- Faire la réforme institutionnelle qui favorise le développement harmonieux des statistiques dans une optique production/utilisation ;
- Elaborer et mettre en œuvre un cadre de formation et une politique de gestion des ressources humaines ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement de la production et de l'utilisation des statistiques».

Pour atteindre les différents objectifs, le SDS dresse un plan d'actions qui décrit les actions à réaliser et les résultats attendus au cours de la période de cinq ans selon trois grands axes : un «plan d'actions institutionnelles», un «plan d'actions de normalisation statistique» et des«plans sectoriels d'actions».

5. Résultats attendus

Comme signaler plus haut, le Mali dispose d'un SDS élaboré avec la participation de toutes les composantes du système statistique national y compris les représentants de la société civile et des partenaires au développement. La version finale adoptée lors de l'atelier national de validation tenu à Bamako les 3,4 et 5 avril 2002 a été transmis au Gouvernement pour adoption. Malheureusement à ce jour, il n'a pas été formellement approuvé par le gouvernement alors que la dernière année de la période couverte par les plans d'actions est entamée.

Donc, il ne s'agit plus pour le Mali de reprendre le processus d'élaboration du SDS mais de procéder à une actualisation. En conséquence, les résultats attendus peuvent se résumer comme suit :

- Diagnostic du système statistique actualisé ;
- Plans d'actions sectoriels actualisés en tenant compte de la révision du CSLP ;
- Actions programmées évaluées ;
- Sources de financements identifiées ;
- Schéma directeur approuvé par le Gouvernement ;
- Schéma-directeur vulgarisé et mis en œuvre.

6. Méthodologie du processus

Le schéma directeur devrait être l'instrument qui mettra en adéquation les producteurs et les utilisateurs. Il devrait décrire :

- les instruments juridiques et institutionnels dont disposent les premiers pour répondre au second ;
- les créneaux qu'exploiterait les second pour exprimer leurs besoins et pour disposer des productions des premiers.

Le Mali qui dispose déjà d'un schéma directeur tel que signalé plus haut. Ce SDS comprend essentiellement 4 parties :

- Le diagnostic des structures de production statistiques,
- Une analyse des demandeurs et des types de demandes statistiques ;
- Contraintes actuelles du système statistique national ;
- Plans d'actions d'amélioration.

La correction de ce rapport pourrait procéder de la démarche suivante :

a) Mise en place d'un comité technique de pilotage du processus qui comprendra les organes suivant :

- La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique ;
- La Direction Nationale de la Planification du Développement ;
- Les Cellules de Planification et de Statistiques,
- La Cellule du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)
- L'Observatoire du Développement Humain Durable ;
- Le Programme Cadre de Renforcement des Capacités Nationales pour la Gestion du Développement (PRECAGED).

Le comité technique de pilotage sera chargé d'élaborer les TDR, d'accompagner (appuyer) le consultant à la recherche de documents, et à la facilitation des contacts et à la validation du projet de rapport actualisé.

- b) Recrutement d'un consultant/ chargé de la mise en œuvre de l'étude diagnostique, assortie d'un plan d'action ;
- c) Adoption du rapport élaboré par le consultant et validé par le comité de pilotage par Comité de Coordination statistique,
- d) Adoption par le Gouvernement ;
- e) Table ronde autour schéma pour son financement